



Refus catégorique de vente.

Par **greencard93**, le **22/07/2008** à **18:44**

bonjour, rnvoici mon probleme: Suite a la réparation dans un garage automobile spécialiste Mercedes (mannespieces) qui répare et propose un service pièces détachés, rnrnqui m'avait effectué un devis de 300 euros, rnsuite a une erreur de sa part le garge voulu me faire payer 5 fois ce devis, rnayant refusé de payer cette facture nous nous sommes mis daccord de regler seulement le devis initial, a défaut de porter plainte, rnrnpar la suite ayant besoin de pieces detachés dans ce meme garage, les magasiniers m'ont gentillemeent expliqué que le patron ne voulait plus me reprendre comme client à l'atelier et non plus vendre des pieces detachés.rnrnest ce qu'en terme de droit ce garage a le droit de me refuser la vente de pieces detachés sous prétexte qu'une réparation c'était mal passé auparavant ?rnrnAvec mes remerciements anticipés.